République Française Département Indre-et-Loire Commune de Noyant de Touraine



Réunion du Conseil Municipal Séance du Vendredi 28 juin 2024 – 19 heures Procès-verbal

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 14

Présents:

MM. CHAMPION-BODIN Théo, BRETEAU Marc, DELACÔTE Fabrice (arrivée à 19h06), DELAPORTE Gaël, FORGEON Michel, ODIN Christophe, ROY Claude et Mmes BRÉANT Liliane, DAVID Ophélie, METTÉ Julie, MEUSNIER Roselyne, OLIVIER Marie-France.

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. BOISGARD Damien a donné pouvoir à M. CHAMPION-BODIN Théo,

M. GOMET Grégory a donné pouvoir à M. ROY Claude.

Date de la convocation & d'affichage de la convocation : 24 juin 2024

SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 minutes et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2024
- 2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
- 3. Recrutement dans le cadre de l'apprentissage
- 4. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement (RPQS) pour l'année 2023
- **5.** Fête de l'été : Remboursement à l'association Art' No Limit pour l'achat de la communication de Noyant en Fête 2024
- **6.** Remplacement de l'éclairage du stade : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport
 - 7. Installation d'un abri voyageurs sur la RD 760 : Participation de la Région Centre Val de Loire

8. Informations diverses

Il est fait le constat de quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Pour la présente séance, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gaël DELAPORTE en tant que secrétaire de séance. Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mai 2024 (2024 06 01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

• APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2024.

Vote	
A l'unanimité	
Pour: 11 + 2	

Contre: 0
Abstention: 0

2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

Société/artisan	Date ou N° du devis	Intitulé	Montant € TTC	Bon pour accord le
FICHOT	320019888	Achat fournitures d'entretien	262.73 €	25/05/2024
SPIE Batignolles TP	933133/01	Remplacement du branchement EU (stade)	2 363.60 €	20/06/2024
Imprimerie BERTON	21/06/2024	Réalisation du bulletin Juin 2024	991.70 €	21/06/2024

Madame Marie-France OLIVIER demande quelle sera la durée de vie du branchement réalisé. Monsieur le Maire lui indique que tout le tuyau du branchement va être remplacé. La durée de vie est en fonction de la réalisation des travaux et des racines des thuyas.

Arrivée de M. DELACOTE Fabrice à 19h06. Le nombre de votants passe à 14.

2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicité pour les déclarations de DIA suivantes :

- N° 037176 24 40003 du 04 mai 2024 : un bien situé 4 route de Chinon (parcelles cadastrées section A n° 917 et A n° 78),
- N° 037176 24 40004 du 04 mai 2024 : un terrain situé 2 route de Chinon (parcelle cadastrée section A n° 1132).

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a pris, en date du 30/05/2024, l'arrêté n°2024-029 pour l'acquisition du bien concerné par cette DIA en vue de répondre aux problématiques de stationnements et de sécurité sur la Route Départementale n° 760 afin d'éviter des situations dangereuses à proximité des commerces et de l'école. Monsieur le Maire précise le montant de la vente : 35 000 €.

- N° 037176 24 40005 du 23 mai 2024 : une maison située 11 rue des Loges (parcelle cadastrée section ZR n° 102).

2.c Cimetière

Aucune attribution de concession au cimetière depuis le Conseil municipal du 02 février 2024.

3. Recrutement dans le cadre de l'apprentissage (2024 06 02)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'apprentissage de l'apprenti recruté depuis septembre 2021 arrive à son terme au 31 Août 2024. A l'issue de ce contrat, il n'est pas envisagé de créer un poste permanent supplémentaire au sein du service technique en vu de garder ce jeune qui souhaite par ailleurs s'orienter vers d'autres collectivités.

Il explique donc qu'il a le projet de recruter un nouvel apprenti en collaboration avec la MFR du Val de Manse de Noyant-de-Touraine à compter de la rentrée 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Il est précisé que la collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations sociales d'origine légale, à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale et les allocations familiales dues par l'employeur. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les apprentis perçoivent le même salaire que ceux du secteur privé, celle-ci tenant compte de l'âge de l'apprenti(e) et de l'année d'exécution du contrat d'apprentissage.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage devra disposer pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A.

Le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée 2024 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Technique	1.	CAPA Jardinier Paysagiste	2 ans

Madame Marie-France OLIVIER demande s'il s'agit du même diplôme que pour l'apprenti actuel. Monsieur le Maire lui répond que l'apprenti recruté en 2021 préparait un Bac PRO puis un BTS Aménagements Paysagers. Le jeune qui sera recruté en 2024 préparera un CAPA Jardinier Paysagiste. Monsieur le Maire précise que la Mairie a reçu 3 demandes. Un des jeunes a été sélectionné, les documents sont en cours.

Entendu l'exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

Vu la loi article 122 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 relative à la majoration de la cotisation dont le taux est fixé par le conseil d'administration du CNFPT, dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU la Loi n° LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

VU la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de

formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

VU le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

VU le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 Précisions sur l'âge limite de signature du contrat d'apprentissage à la suite d'une rupture d'un premier contrat,

VU le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis donné par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 13 juin 2024,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 révolus ans (des dérogations à cette limite d'âge d'entrée en apprentissage sont possibles) et sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé (avec des financements spécifiques du FIPHFP), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Technique	1	CAPA Jardinier Paysagiste	2 ans

- PRECISE que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) sont inscrits au budget principal de la commune, au chapitre 012 (Charges de personnel), article 6417 (rémunération des apprentis) de nos documents budgétaires,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Organismes de Formation d'Apprentis.

Vote

A l'unanimité

Pour: 12 + 2 Contre: 0 Abstention: 0

4. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement (RPQS) pour l'année 2023 (2024_06_03)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport (<u>annexe 1</u>) doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire nationale des services publics de l'eau et l'assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel FORGEON, conseiller délégué, pour la présentation de ce point.

Monsieur Michel FORGEON fait remarquer l'augmentation du volume facturé par rapport à 2022 qui est en cohérence avec l'augmentation des consommations d'eau sur la commune.

Concernant les projets, Monsieur Michel FORGEON précise que la commune est en attente des chiffrages mais que cela correspond à des petits travaux d'équipements à la station d'épuration.

Après la présentation de ce rapport, Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année
 2023 sur la commune de Noyant-de-Touraine,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote

A l'unanimité

Pour: 12 + 2 Contre: 0 Abstention: 0 5. Fête de l'été : Remboursement à l'association Art' No Limit pour l'achat de la communication de Noyant en Fête 2024 (2024 06 04)

Dans le cadre de la Fête de l'été prévue le samedi 06 juillet 2024, la municipalité doit rembourser l'association Art' No Limit pour la prise en charge de la communication afin de réduire les délais de paiement de la trésorerie. Le montant s'élève à 306,74 € selon la facture transmise.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis FAVORABLE au remboursement sollicité pour un montant de 306,74 € en faveur de l'association Art' No Limit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote A l'unanimité

Pour: 12 + 2 Contre: 0 Abstention: 0

6. Remplacement de l'éclairage du stade et des radiateurs des vestiaires : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (2024_06_05)

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 05 avril 2024, il a été approuvé les travaux pour l'installation d'un nouveau compteur électrique au stade afin de dissocier les consommations du Rugby Club de la Manse (RCM) et la prise en charge des frais de raccordement par la commune.

De plus, dans le but de réduire les coûts de l'énergie lié à l'éclairage du stade et au chauffage dans les vestiaires, le RCM a demandé à la commune, en sa qualité de propriétaire, de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du programme d'intervention en matière d'équipements sportifs dédiés au rugby pour les travaux suivants :

- le remplacement de l'éclairage existant par des projecteurs LED,
- et la rénovation des vestiaires par le remplacement des radiateurs existants par des radiateurs à inertie.

Après contact avec l'ANS, les travaux pour le remplacement d'un éclairage existant par un système LED et la rénovation des vestiaires font partis des travaux éligibles. Le seuil minimal de demande de subvention est fixé à 10 000 € et le taux maximal de subventionnement peut aller jusqu'à 50% du montant subventionnable.

Monsieur le Maire propose donc, dans une démarche écoresponsable, de déposer une demande de subvention pour le remplacement des radiateurs des vestiaires et de l'éclairage du stade par des projecteurs LED selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de l'éclairage LED	14 937,86 € HT	Fonds propre de la commune (50%)	10 034,73 € HT
Raccordement électrique	1 759,00 € HT	commune (50%)	
Travaux de branchement électrique	1 326,00 € HT	Agence Nationale du Sport (50%)	10 034,73 € HT
Radiateurs électriques à inertie fluide	2 046,60 € HT		
TOTAL	20 069,46 € HT	TOTAL	20 069,46 € HT

Monsieur le Maire précise que le retour de la subvention sera attendue pour décider de la réalisation des travaux. Madame Marie-France OLIVIER indique que ces travaux n'étaient pas prévus. Pour rappel, Monsieur le Maire explique que le RCM a trouvé cette subvention spécifique au rugby conformément à la réunion entre les élus et l'association et que ces équipements sont la propriété de la commune.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme d'intervention en matière d'équipements sportifs dédiés au rugby selon le plan financement présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y référant.

Vote	
A la majorité	
Pour : 10 + 2	
Contre: 0	
Abstantion · 2	

7. Installation d'un abri voyageurs sur la RD 760 : Participation de la Région Centre Val de Loire (2024 06 06)

Dans le cadre de la 3ème tranche du projet d'aménagement du quartier Gare, 2 arrêts de lignes régulières sont concernés par les travaux en 2024. Monsieur le Maire explique qu'actuellement, il n'y

a aucun abri voyageur sur ces lignes régulières et que cela génère des nuisances pour les riverains. Pour le confort des usagers, il a donc sollicité la Région Centre Val de Loire, pour l'installation de 2 abribus, un dans chaque sens de circulation, au point d'arrêt « Gare » sur la RD 760.

Après un examen de cette demande en commission d'arbitrage, la Région Centre Val de Loire a validé :

- La prise en charge par la Région de la fourniture et la pose d'un nouvel abri sur la RD 760 au point d'arrêt « Gare » des lignes régulières en 2024,
- Et le financement partagé à 50/50 entre la commune et la Région pour le 2ème abri à installer dans l'autre sens de circulation.

L'abri voyageur proposé par le prestataire de la Région est équipé d'un caisson publicitaire et prééquipé pour un éclairage selon le modèle suivant :



Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant pour la prise en charge du $2^{\grave{e}me}$ abri voyageurs à installer sur la RD 760 :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Recettes						
Fourniture et pose d'un abri voyageurs avec dalle en béton	7 370,45 € HT	Fonds propre de la commune (50%) Région Centre Val de Loire (50%)	3 685,23 € HT 3 685,22 € HT				
TOTAL	7 370,45 € HT	TOTAL	7 370, 45 € HT				

Madame Marie-France OLIVIER demande si cette dépense était comprise dans le budget sur l'opération de l'aménagement du quartier de la gare. Monsieur le Maire lui confirme par l'affirmative.

Monsieur Fabrice DELACOTE demande qui aura la gestion du caisson publicitaire. Monsieur le Maire lui répond que c'est la Région qui s'en chargera dans le cadre de sa compétence.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le plan financement présenté pour l'abri voyageur pris en charge à 50 % par la Région Centre Val de Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y référant.

Vote A l'unanimité

Pour: 12 + 2 Contre: 0 Abstention: 0

8. Informations diverses

A. Informations diverses

- Avancement des travaux Aménagement de la Gare: rapporteur M. Claude ROY.

 La réunion publique a eu lieu le mardi 25 juin 2024 à la salle Ida de l'Aigle. A la demande des riverains, des modifications mineures seront apportées au projet. Notamment le déplacement du plateau vers la station à l'emplacement du haricot existant ainsi que la reprise de la courbe devant la salle Ida pour permettre la circulation des engins agricoles. Cela entraine la suppression de 2 places de parking. La reprise des travaux est prévue le 19 aout 2024. Monsieur Fabrice DELACOTE demande si la traversée sera limitée à 30 km/h. Monsieur Michel FORGEON lui répond oui et lui précise que cela est lié au plateau.
- Travaux voirie 2024 : rapporteur M. Claude ROY.
 Monsieur Claude ROY précise que les enrobés sont terminés Chemin de la Hacherie, Chemin des Patureaux et Rue du Château d'eau. Monsieur Fabrice DELACOTE indique qu'il a constaté un problème de signalisation sur les chantiers. Monsieur le Maire lui répond que c'est de la responsabilité de l'entreprise mais pas de la commune. Cependant, Monsieur le Maire a aussi remarqué ce manque et après appel à l'entreprise, les panneaux ont été volés.
- <u>Ecole</u>: rapporteur Madame Ophélie DAVID.
 Elle explique que suite à la décision de fermeture de classe, une réunion a eu lieu avec le personnel enseignant, les agents du syndicat scolaire et les élus de Noyant-de-Touraine et Trogues pour la réorganisation des espaces. Elle explique qu'un consensus a été obtenu et qu'une note de service a été transmise pour valider l'organisation suivante :
 La garderie reste en lieu et place. La classe 3 reste en lieu et place, aucune installation de système de refroidissement ne sera demandée et elle pourra être utilisée par la garderie. La classe 1 est transformé en bureau direction école et bibliothèque. Le bureau de direction est agrandi et le hall diminué après la création d'une cloison en limite de la classe 1. Le bâtiment modulaire va être supprimé de la cour de l'école.

Madame Marie-France OLIVIER demande quelle classe est supprimée. Madame Ophélie DAVID lui explique que la classe de CP sera divisée en 2 et qu'il n'y aura plus de CE2 à Noyant-de-Touraine. Elle précise que les 2 postes d'ATSEM sont maintenus.

- <u>SIEIL Appel à projet « Sobriété énergétique »</u> : Subvention accordée d'un montant de 1 086,41 € pour le remplacement du chauffage de l'école.
- Concours des Maisons Fleuries : passage du jury prévu la semaine prochaine.
- Marché assainissement: consultation pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026 (en accord avec la CCTVV suite au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2026) Date limite de remise des offres le 28 juin 2024 à 12h.
 - Lot 1: Télésurveillance, astreintes, suivi et entretien périodique de 6 postes de refoulement, d'une station d'épuration et prise en charge des contrôles règlementaires : 1 offre reçue.
 - Lot 2 : Entretien préventif et curatif du réseau gravitaire : 4 offres reçues.

L'analyse des offres n'ayant pas encore été faite, les entreprises attributaires ainsi que les montants des marchés seront précisés lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

- <u>Le bulletin municipal</u> du 2^{ème} trimestre 2024 est à l'impression. La livraison est prévue pour le milieu de la semaine prochaine. Vous serez informé dès réception pour la distribution.
- Attente de la création d'une association : atelier théâtre à compter de la rentrée 2024 pour les enfants de 8 à 13 ans. L'utilisation de la salle Ida est prévue le mercredi.
- Recensement de la population en 2025: l'enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Le recrutement d'agents recenseurs est à prévoir.

B. Dates à retenir

- Kermesse de l'école organisée par l'APE Noyant-Trogues le 29 juin 2024 à Trogues.
- Assemblée Générale du Rugby Club de la Manse le 1^{er} juillet 2024 à 20h au stade Claude Boiteau.
- Assemblée Générale de l'ASNT le 2 juillet 2024 à 20h à la salle Ida de l'Aigle.
- Elections législatives : permanences du Bureau de vote pour le 1er et 2ème tour

Pern	nanences Bureau	de vote Dimanche	30 juin 2024 (1 ^{er} to	our)
8H – 18H	8h à 10h30	10h30 à 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h
Poste 1 : Vérification de l'inscription – Table d'accueil	Grégory GOMET	Fabrice DELACOTE	Julie METTE	Ophélie DAVID
Poste 2 : Vérification de l'identité - Table de vote	Gael DELAPORTE	Michel FORGEON	Christophe ODIN	Claude ROY
Poste 3 : Emargement et tampon cartes électorales	Liliane BREANT	Roselyne MEUSNIER	Marc BRETEAU	Marie-France OLIVIER

Perman	ences Bureau de	e vote Dimanche 0	7 juillet 2024 (2 ^{ème}	tour)
8H – 18H	8h à 10h30	10h30 à 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h
Poste 1 : Vérification de l'inscription – Table d'accueil	Roselyne MEUSNIER	Sylvie PIETERS	Julie METTE	Claude ROY
Poste 2 : Vérification de l'identité - Table de vote	Gael DELAPORTE	Michel FORGEON	Damien BOISGARD	Damien BOISGARD
Poste 3 : Emargement et tampon cartes électorales	Liliane BREANT	Annick BAUCHY	Marc BRETEAU	Marie-France OLIVIER

Dans le cadre des élections législatives anticipée, des personnes extérieures ont été sollicitées pour le bureau de vote afin de permettre aux élus de terminer le rangement de la fête de l'été.

- Fête de l'été « Noyant en Fête » : le 6 juillet 2024 Inauguration à 11h30 au Parc des étangs de Fosson. Installation le vendredi 5 juillet à 8h30 et démontage le dimanche 7 juillet à 9h sur site.
- Commission Finances : le mardi 9 juillet 2024 à 18h à la Mairie.
- L'exposition de l'Allée de Brou organisée par Les Chevalets de Courtineau le 25 Août 2024.
- Forum des associations organisée par la municipalité le samedi 31 aout 2024 au stade Claude Boiteau.
- Prochain Conseil municipal: le 6 septembre 2024.
- Arrachage de la Jussie à Fosson le vendredi 6 septembre de 9h à 12h.
- Plan signalétique : Réunion avec les commerçants et entreprises le lundi 09 septembre 2024
 à 20h au Domaine de Brou.
- Congrès des Maires d'Indre-et-Loire : le mercredi 4 décembre 2024 au Palais des Congrès à Tours.

9. Clôture de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, Monsieur le Maire propose de lever la séance. Monsieur le Maire déclare la séance levée à : 20 h 00.

En Mairie, le 05 juillet 2024

Le secrétaire de séance,

Gaël DELAPORTE

Monsieur le Maire,

Théo CHAMPION-BODIN

NOYANT DE TOURAINE

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assaintissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'ancie L.2.224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au désete du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligationes au titre du décret.

Tour renotignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le caleul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{WWW_SCP/iQCS_GUUffanCe_iff}$, n'abique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

4	4	4	Y Y	9	7	7	8	6	6	6	10	10	10	12	13	13	13	15	15	16	16	17	17	18	19	20	20	21	21	21	22	13	B	22	inte au	77	23	23	24
Caractérisation technique du service			Estimation de la population desservie (D201.0)		•		_		1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	Tarification de l'assainissement et recettes du service	Modalités de tarification	Facture d'assainissement type (D204.0)	Recettes	Indicateurs de performance	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)			Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)		•	•	_	•		_	2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Financement des investissements			•	Presentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	performances environmementales du service et montants previsionnels des travaux	Presentation des programmes pluramnucis de travaux adoptes par l'assemblée delibérante au	כסתוא מת תכוותם באכובוכב	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	Tableau récapitulatif des indicateurs
.:	1.1	1.2		1.5	1.6.	1.7.	1.8	1.9.	-	1	2. T	2.1	2.2	2.3.	3.	5.1.	3.2.	3.3.	3.4	3.5	3.6.	5.7.	5.8	3.9	3.10.	3.11.	3.12.	3.13	4. F	4.1.	4.7	43	4.	Ed.	4.	000	5.	5.1.	6.]

1. Caractérisation technique du service

5			
desserv			
SS			
ğ			
rerritoire (
õ			
Ē			
ត			
סמ			
5			
8			
resentation			ĺ
ĕ			l
હ			ı
Σ_{I}	(0)	D	١
	W	J	1
3/	1	١,	١
'		7	١
6	1	1	١

Le service est géré au niveau 🗵 communal

Nom de la collectivité: NOYANT DE TOURAINE

Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.); Commune

Compétences liées au service :

Non

Oui

0	0					
团	回	D				
Collecte	Transport	Dépollution	Contrôle de raccordement	Elimination des boues produites	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses
					Et à la demande des propriétaires :	

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Noyant-de-Touraine

•	Existence d'une CCSPL	□ Oui
•	Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation⁻: avril 2000 □ Non

• Existence d'un règlement de service 🛭 Oui, date d'approbation : 18 juillet 2001 🗌 Non 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière avec prestataire de service

4

m

Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est iei considérée comme un habitant desservi toute personne — y compris les résidents saisonniers — domiciliée dans une zone où il existe à proximité une arrenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 793 habitants au 31/12/2022 (791 au 31/12/2022).

4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilée sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'artiele L213-10-3 du Code de l'environnement.

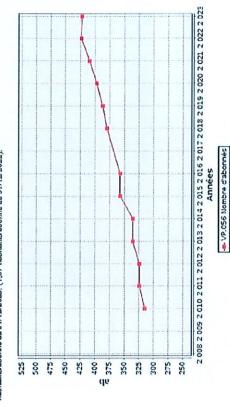
Le service publie d'assainissement collectif dessert 422 abonnés au 31/12/2023 (423 au 31/12/2022),

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communc	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domesfiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Noyant-de-Touraine					
Total	423			422	-0.2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 639,

La derisité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 49,65 abonnés/km) au 31/12/2023. (49,76 abonnés/km au 31/12/2022). Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2022.



1.5. Volumes facturés

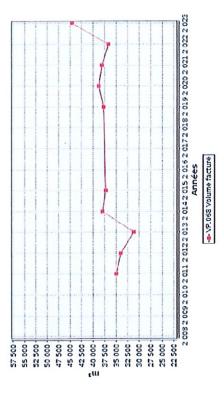


	Volumes factures durant Volumes factures durant l'exercice 2022 en m³ l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnes domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	36 772	44 560	21.2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redecables à l'Agence de l'eau nu titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-14-3 du Code de l'environnement.

9

S



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2023 (4 au 31/12/2022).

1.7. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de <u>collecte</u> et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de : • Okm de réseau unitaite bors burnchements. • S. Tan de réseau séparnif d'eaux usées hors branchements. • S. Tan de réseau séparnif d'eaux usées hors branchements. soit un linéaire de collecte (ret) de 8,5 km (8,5 km au 21/12/2022).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère I Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU Nº1: Noyant de T. - Step Les Besnaults Code Sandre de la station: 0437176S0001

Caracteristiques générales	es générales							NO SECTION SEC			
Filière de traitement (cf. annexe)	ment (cf. annex	(9)		Boue	activée fa	Boue activée faible charge					
Date de mise en service	service .			01/08/2012	2012						
Commune d'implantation	plantation			Neyan	n-de-Tou	Noyant-de-Touraine (37176)	0				
Licu-dit											
Capacité nomin	Capacité nominale STEU en EH (1)	Hw		1300							
Nombre d'abonnés raccordés	nės raccordės			422							
Nombre d'habitants raccordés	ants raccordes			793							
Débit de référer	Débit de référence journalier admissible en m ² /3	dmissible	cu m³/j	241m3/j	3/5						
Prescriptions de rejet	le rejet										
Soumise ii	nise û	Augr	Auonisation en date du . Déclaration en date du .	Autorisation en date du Déclaration en date du		20 septembre 2010	010				
Milieu récepteur du rejet	tour du rejet	Type de	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	epteur	8 3	Eau douce de surface LA MANSE	urface				
Polluart autorisé	autorise	Concer	q us notem (Ngm)	Concentration au point de rejet (mg/l)		9	ct / ou		Rend	Rendement (%)	
DBO	ñ		3,17			ŏ		2		6.89	
DCO	00		41.2			٦	no 🗌	,		95,4	
MES	SS		4,16	10		_ _		,		563	
NGL	15		6,13			٦	no [n		24.5	
XTN	Ж		60'9			اً	0	n		7.26	
Ic	Hq					, i		ם			
NH.	۲.					_ _	- B	2			
4.	,.		16.0			_ a	no 🗌	n		93.1	
Charges rejeté	Charges rejetées par l'ouvrage	2									
				formité du	rejet en	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté	וו כנינטע כח	rendemen	t selon an		
Date du bilan	Conformite	ä	080		တ္တို့-		MES	JSN -	1	ፈ -	
4	(Outrison)	Cone mg⁄l	Rend %	Conc	Rend %	Conc	% ind	Conc	Rend %	Sen	Rend %
04/10	Out	0.8	100	38	95	8	66	11.8	89	96.0	92

D. RH ou Equivalent-Habitant: unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen libérque d'un abund domestique d'ométique d'ométique de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen de nomes de Notières Séche ((NS))
au nomes de Notières Séche ((NS))

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



1.6.1

Boues produites entre le 1ª janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 on tMS	Exercice 2023 en tMS
Noyant de T Step Les Besnaults (Code Sandre : 0437176S0001)		
Total des boues produites	12.94	12,298

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 1.9.2.



Boues évacuées entre le 14 janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 on tMS	Exercice 2023 en tMS
Noyant dc T Step Les Bestaults (Code Sandre : 0437176S0001)	0	٥
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'assaintissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collecuir (PAC) ⁽³⁾		
Participation aux frais de branchement	1400 €	1 400 €

Dette participation, crice par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'Inscience Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité	tivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	100€	9001
Part proportionnelle (€ HT/m²)		
Prix 2u m²	1.63 €/m³	1,6819 E/m³
Autre:		ų
Taxes et redevances	mes	
Taxes		
Taux de TVA ™	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des riseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 E/m³
VNF rejet :	€/m³	E/m³
Autre:	6/m3	E/m³

'O Cet aboanement est edui pris en compte dans la facture 120 m'. O L'assajetissement à la TVA est volontaire pour les services en rêzie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
> Délibération du 03/02/2023 effective à compter du 01/07/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.



Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2023 en € Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part d	Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	100,00	100,00	%60
Part proportionnelle	195,60	201,83	3.2%
Montant HT de la facture de 120 m² revenant à la collectivité	295,60	301,83	2.1%
Part du délégataire (en cur de délégation de service public)	us de délégation de serv	ice public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			*
Montant HT de la facture de 120 m² revenant au délégataire	-	-	%
Taxel	Taxes of redevances		
Redevance de modemisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19.20	960
VNF Rejet:			%
Autre:	-		%
TVA	31,48	32,10	2%2
Montant des taxes et redevances pour 120 m²	89'05	51,30	1,2%
Total	346,28	353,13	2%
Prix TTC au m²	2,89	2,94	1,7%

ATTENTION: si su production ettos le transport sont effectués par un autre service et sont facturés étrectement à l'abouné, il convient de rejouter ces tarifs dans le tableau précédent.

3.150
3.155
3.100
3.055
4.000
2.975
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.955
2.950
2.950
2.955
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950
2.950

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle



Recettes de la collectivité:

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 80 609 E (58 784 € au 31/12/2022).

=

3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

mux de dessette par les réseaux d'eaux usées = nombre d'abonnés desservis = 100 nombre d'abonnés potentiels

Pour l'exercice 2023, le taux de desserre par les réseaux d'eaux usées est de 66,04% des 639 abonnés potentiels (66,61% pour 2022

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 3.2.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispese du descriptif démillé des ouvrages de collecte et de transport des caux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valcur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A. B et C décrites cidistribution).

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de dessous et avec les conditions suivantes ;

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont.

points 10 10 10 2 S 13 2 13 10 0 0 S PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX Valeur 20% %0S 20% Non Oas O H Ö Oui Non OE. Ö OE. Oui (75 points qui ne cont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et 3) VP.2.56 - Pourtentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux 0 à 15 points sous serve (30 points qui ne sont décomprés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A.) nombre de points 0 ± 15 points sous 0 ± 15 points sous oui: 10 points non: 0 point oui: 5 points non: 0 point conditions (7) conditions 22 PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX PARTIE A: PLAN DES RESEAUX VP251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise a jour, au moint chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et resouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est VP.258 Inventaire mis à jour, au moits chaque ambée, des équipements electromécamques existants sar les ouvrages de collecte et de transport des caux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée VP.252 - Extranco d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la entégorie de l'ouvrage et VP260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curaif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages amexes (relevement, refoulement, déversoirs d'onge,) et les VP262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriamnuch de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au VP.254 - Procedure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de VP.255 - Pourcenage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose VP.253 - Pourcenage du linéaire de résenu pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres. Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en 9259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou d'inspection et d'auseultation du résenu assorti d'un document de suivi VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme plurianne de la précision des informations cartographiques TOTAL (indicateur P202.2B) refoulement, déversoirs d'orage, ... considérée comme effectuée moins 3 ans)

(I) Feaswac de l'invenienc et d'un proclàme de mise à jour aind qu'une connaissance maimm de 30 % des motivicas et diamètres sous repuis pour obtenir les 19 premiers points. Si la comnaissance des motivicas et diamètres extein 60, 73, 80, 89 ou 95%, les pount supplémentares sons expectivenes

de 1, 2, 3, 4 et 3 1 'Estreced de Investencem qu'inve comatineme minimum de 50 % des plandes de port sent reput pour abreur les 10 promiers points. 8) le connaissance des périodes de pose avent 60, 70, 60, 50 on 50%, les points seppléments sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 3 (3) N le comatissance de l'abbacher anten 50, 60, 70, 80, 90 on 50%, les points abbaches nont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 3 (4) ant portisents it service n'à par la mission de collecte.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 38 pour l'exercice 2023 (38 pour 2022).

Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 3.3.



(reseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute. de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Noyant de T Step Les	Šī.	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022)

Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 3.4



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EII)

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des caux usées



Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022)

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 3.5.



Cer indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau. (uniquement paur les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Noyant de T Step Les Besnaults
78
100
100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 3.6



Une filière d'évacuation des boucs d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,

la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Novant de T. - Step Les Besnaults:

the second secon		
Filières mises ea oeuvre		tMS
	Conforme	
עשורטונים בעוכטוכ	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Deineranen	Non conforme	
to a subsection	Conforme	
EVECULARION VETS LINE STEU W	Non conforme	
	Conforme	
Autr :	Non conforme	
Tonnage total de matières séches évacuées conformes		-

¹⁰ Lévacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérère comme une filière conforme si le service qui réceptionne les bouss a donné son accord (convention de réception des ellluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

TMS admis par une filière conforme *100 taux de bouss évacuées solon les filières conformes à la réglementation « 1708 roul évacué par toutes les filières Pour l'exercice 2023, le maix de boucs évacuées selon les filières conformes à la réglementation est _____% (100% en 2022).

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 3.7.



L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau publie et les atteintes portéesé l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre

L'exercice 2023, Q demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

taux de débondement des effluents pour 1000 hab = déposées en vue d'un dédommagement * 1000 nombre d'habitants desservis nombre de demandes d'indemnisation

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022),



Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, céversement anormal par tamps see, odeurs, mauvais écoulement etc.) et celle de l'intervention (eurge, livage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers. Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative),

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

nombre de points noin ramené à 100 km de réseau = nomere ac points noins ramenéements linéaire du réseau de collecte hors branchements nombre de points noirs

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2022)

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 3.9.



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouveile par la longueur totale du réseau Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident loralisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	1	0	0	0,26

Au cours des 5 dernières exercices, 0,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvel lement des réseaux = $\frac{L_v + L_{v-1} + L_{v-1} + L_{v-1} + L_{v-1} + 000}{5^*$ linéaire du réseau de des serte

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des riscaux est 0,26% (0% en 2022),

17

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cer indicateur est le pourcenage de bilans réalisés sur 24 houres dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugès utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais nontant que l'effluent arrivant à la station est en-déhors des limites de capacité de traitement de cello-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution)

La conformité des performances des equipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = nombre de bilans conformes = 100 nombre de bilans étalisés

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	ourcentage de bilans conformes conformes cxercice 2022 cxercice 2023
Noyant de T Step Les Bestraults			100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO) arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des caux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



7	La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le bareine suivaint :		
Lobe	L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième no pouvant être acquise si la première ne l'est	Exercice 2022 Exercice 2023	Exercice 202
23	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux révepteurs	Oui	Oni
+ 10	evaluation sur carre et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	$_{\rm +20}$ enquêtes de termin pour aituer les dévensements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (ef. arrèté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
3	Les 40 points el-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points el-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assaini ssement et ce qui en est résulté	Oui	Oni
+ 10	+ 10 connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en annont, les parametters observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique oral.	Out	o o
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	+ 10 diss en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'onge	Our	On
١			

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2022).

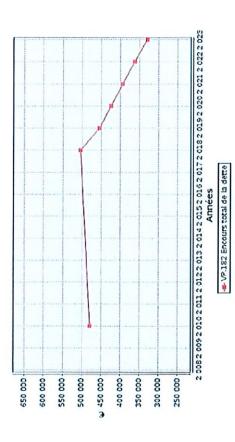
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P255.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégage par le service ou épargue brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction compuble M49).

darke d'extinction de la dette pour l'année de l'exervice = encours de la dette au 31 décembre de l'exervice epargne brute annuelle

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en E	361 904	328 845,87
Epargne brute annuelle en €	36 956	59 030,58
Durée d'extinction de la dette en années	8.6	5.6



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est compubilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente

iel que comu su 31 décembre de l'année précédente = iel fue d'affaires TTC (hors tervaux) su tire de l'année précédenne et l'année précédenne

The same of the second second section in the second section in	Exercice 2022	Exercise 2023
Montant d'impayés en é au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	3 4 16,84	\$212,44
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en 6 au ritre de l'année 2022	65 316,44	76 869,96
Taux d'impayes en % sur les factures d'assainissement 2022	\$23	6,78
4. Financement des investissements	des nts	
4.1. Montants financiers	nciers	

	Exercice 2022	Exercise 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le demier exercice budgétaire	0	14 873
Montants des subventions en E		
Montants des contributions du budget général en E		

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	mt restant dû en E)	361 904	328 845,87	
Control of the contro	en capital	31 994	33 058	
יאוסוויקוון : כוווססוויאס חוויחוון ז כאנוסוסס כוו כ	en intérêts	14 679	13 614	

Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 56 306 E (55 194 E en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	del'année précédente en € en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Montants prévisionnels en €	
Année prévisionnelle de réalisation	
Programmes pluriannuels de travaux adoptés	

21

décentralisée dans le domaine de l'eau 5. Actions de solidarité et de coopération

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Entrent en ligne de compte:
 Iss versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du COde de l'article et l'article et l'article et l'article et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
 les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'armée par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 694,38 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0156 E/m³ pour l'année 2023 (0,0473 E/m² en 2022).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des caux usées, unitaire ou séparatif	791	793
D202.0	Nembra d'autonisations de dévertement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux	4	4
3203.0	D203.0 Ouambie de boues issues des ouvraces d'épuration [tMS]	0	0
0204.0	D204.0 Prix TTC du service au m² pour 120 m² [6/m²]	2.89	2.94
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	66,61%	66,04%
P202.2B	Indice de comaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des caux usées [points]	38	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux presenjations définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Cenformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	8
P207.0		0,0473	0,0156